

Association de Chasse Maritime

de la baie du Mont Saint-Michel

Vente des cartes de sociétaires pour la saison 2017-2018

Les cartes de sociétaire seront en vente le Samedi matin 22 juillet et 29 juillet, de 9 heures 30 à 12 heures aux adresses suivantes :

CARUHEL GUY 02 33 51 65 37	La Maréchalerie	50380 SAINT-PAIR
MALHER Claude 02 33 70 82 29	Le Levrat	50530 GENETS
RICHARD Alain 02 33 70 80 52	Le Coin Carelle	50300 VAINS
BARBE Philippe 02 33 60 31 37	La Chaussée	50300 VAINS
PITEL Gisèle 02 14 13 43 69	17, rue division Leclerc	50300 AVRANCHES
BARON Yoann 02 33 58 17 62	3 A, rue des cent francs	50220 CEAUX
En cas d'absence : M. RAULT Gilbert		
RAULT Gilbert 02 33 58 20 09	8 route de Roche Thorin	50220 COURTILS
MARTEL Bernard 02 33 60 08 80	8, rue de l'Eglise	50170 BOUCEY
POINCHEVAL Denis 02 33 58 38 39	LA HOUSSAYE	50240 ST AUBIN DE TERREGATE
ROYER Abel 06 89 33 01 65	5 résidence le clos de la Jaunière	50600 PARIGNY

En dehors de ces deux ½ journées, les cartes seront délivrées sur rendez-vous, ou par correspondance à l'adresse du trésorier : **Monsieur ROYER Abel** ; ainsi qu'au siège de l'Association : **17 rue division Leclerc, 50300 AVRANCHES**

Cotisation : 45 euros

Munissez-vous de votre permis de chasser et de la validation pour la saison 2017-2018. Vous devrez le présenter pour obtenir votre carte de sociétaire (disposition statutaire). Pensez à remettre, lorsque que vous prendrez votre carte de chasse en Baie, si ce n'est déjà fait, votre fiche « prélèvements Limicoles ». Même si vous ne pratiquez pas cette chasse, nous avons besoin de ce résultat. Cette chasse, à terme est menacée !

N'oubliez pas votre timbre vote fédéral 50 (sur votre document validation), il vous sera demandé et vous pourrez le confier à votre association. Pensez, de même, à signer le registre qui vous sera présenté.